

Compte Rendu Conseil Municipal

Commune de Voué

Ouverture de la séance du conseil le 05.04.2019 à 19h00

Présents :

Monsieur Alain STEINMANN, Monsieur Olivier DESCROIZETTE, Monsieur GRANDIDIER Laurik, Monsieur Franck MARIE, Madame BARRO Alexandra, Monsieur Philippe THOUARD, Madame Emmanuelle CHARTON, Madame Patricia DORSON, Monsieur Philippe COSSON, Mme Anne LEBAILLY

Excusés :

Mr Dominique RAMOS-LAGE, Monsieur David BOURQUI ne sont pas présents et n'ont pas donné pouvoir.

Madame STEVENIN Nathalie a donné pouvoir à Madame BARRO Alexandra.

Absent :

Monsieur Daniel TRANCHAND

La séance du conseil débute par la lecture du dernier compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Points à l'ordre du jour :

1) Vote du compte administratif et compte de gestion 2018

- La lecture du compte administratif est faite par M. GRANDIDIER Laurik
- Le conseil valide à l'unanimité le compte administratif 2018

Le Maire n'ayant pas participé au vote.

FONCTIONNEMENT

- Recettes : 410863 €
- Dépenses : 392875 €
- Résultat 2018 : + 17988 €

INVESTISSEMENTS

- Recettes : 219091 €
- Dépenses : 110736 €
- Résultat 2018 : + 108355 €

2) Vote des taux d'impositions 2019

- Le conseil valide à 10 voix pour et une voix contre le taux d'imposition 2019

- ➔ Taxe habitation : 26.62 % contre 25.35%
- ➔ Taxe foncière : 20.52% contre 19.54%
- ➔ Taxe foncière non bâti : 26.29% contre 25.04%
- ➔ CFE : 23.39% contre 22.28%

Il est rappelé que le gouvernement a procédé depuis 2018 à la réduction voire la suppression de la taxe d'habitation envers les citoyens et que cette partie est la ressource principale d'une commune. A ce jour, l'état n'a pas donné d'information pour la compensation de cette perte de revenus envers les communes.

3) Vote du projet Primitif 2019

- Le conseil valide à l'unanimité le budget primitif 2019.

FONCTIONNEMENT

- Recettes : 437412 €
- Dépenses : 465510 €
- Résultat primitif 2019 : - 28098 €

INVESTISSEMENTS

- Recettes : 54000 €
- Dépenses : 200655 €
- Résultat 2018 : - 146654 €

Le budget est équilibré en intégrant les résultats dégagés en 2018.

4) Vote des subventions 2019

- 3 conseillers s'abstiennent de part leur mandat dans les associations de la commune.
- Le conseil valide à l'unanimité les subventions 2019.

Montant voté : 5595 € contre 5500 € pour 11 associations

5) Annulation de la délibération du 23/01/2014 approuvant la modification n°1 du PLU

Sur demande de la préfecture, il est présenté au conseil l'annulation de la délibération prise le 23/01/2014 pour la modification du PLU.

- Le conseil valide à l'unanimité l'annulation de la délibération du 23/01/2014 étant précisé qu'une mise à jour du PLU est prévue pour 2019.

6) Adhésion à Manager (SPL XDemat)

- Le conseil valide à l'unanimité l'adhésion à XManager

7) Annulation de la délibération du 5 février 2016 et nouvelle délibération, selon la règle en vigueur, pour la composition de la commission d'appel d'offres

Suite à la démission de Monsieur RIBAUD en qualité de conseiller municipal, et membre de la commission d'appel d'offres, il a été validé la constitution d'une nouvelle commission. Celle-ci ne respectant pas les obligations administratives, il est demandé une annulation de la délibération validant cette nouvelle commission.

- Le conseil valide à l'unanimité l'annulation de la délibération de la commission d'appel d'offres

Lors du prochain conseil municipal, une nouvelle commission sera mise en place.

8) Adhésion au service de Médecine Préventive

- Le conseil valide à l'unanimité l'adhésion au service de Médecine Préventive.

9) Facturation des interventions des sapeurs-pompiers des CPI pour les nids d'hyménoptères (guêpes, frelons, ...)

Le SDIS de l'AUBE a demandé aux autorités de faire intervenir des sociétés privées pour ce type d'interventions spécifiques. Le coût estimé est de 90 à 180 €.

- Le conseil valide à l'unanimité le tarif à 30€ pour une intervention des pompiers du CPI de VOUE pour le traitement de nids d'hyménoptères sur la commune de Voué.

10) EGLISE

Présentation du RDV des travaux de l'église par Laurik GRANDIDIER et Olivier DESCROIZETTE suite à la réunion commune avec les organes d'état (DRAC, conseil Départemental, Bâtiment France) ainsi que l'ASPAV représentée par Daniel TRANCHANT, son président, Madame LASVIGNE et Madame CHARIN ses membres.

Il en ressort que les organes donateurs de subventions sont surpris par la qualité du travail effectué. Toutefois, ils ne comprennent pas pourquoi une étude globale de réhabilitation de l'église n'a pas été étudiée dès l'origine, afin d'obtenir une vision précise des travaux à réaliser, des montants à investir et d'optimiser la recherche de subventions.

A ce jour, il nous a été confirmé que les budgets 2019 ne permettent pas de financer les travaux du sol et que la commune doit présenter son projet de travaux d'ici fin 2019, pour obtenir des subventions potentiellement en 2020 et principalement en 2021.

Le dossier d'étude peut être réalisé sur la globalité du projet de réaménagement (ce que conseillent les organismes publics présents) ou uniquement sur des tranches de travaux bien précises. Ce dossier d'étude doit être réalisé par un architecte agréé afin que celui-ci soit mandaté pour cette mission. Celui-ci est estimé à 25 000 € sans aide financière de l'Etat pour la globalité du projet de réaménagement.

Décision du conseil :

- Participer au financement de l'étude d'aménagement avec l'association l'ASPAV
- En fonction de l'étude technique et financière de revoir les choix et le calendrier

11) Points divers

- Prévoir une réunion pour la gestion de la salle des fêtes et étudier la proposition faite par Mme Charton
- Autoriser ou interdire le stationnement sur le parking de la salle des fêtes pour des véhicules dit « poids lourds »
- Autoriser les travaux de mise aux normes électriques recensés par la SOCOTEC :
 - ➔ Mairie : 1^{er} étage pour 6312 € TTC (accueil des assistantes maternelles, enfants et pompiers)
 - ➔ Salle des fêtes pour 1756 € TTC
 - ➔ Bibliothèque à hauteur de 1335 € TTC

Il est rappelé que si ces travaux ne sont pas effectués, il sera demandé la fermeture des lieux.

Clôture de la séance du conseil le 05 04 2019 à 21h45